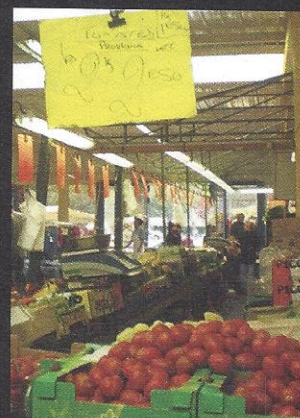


- Tickets restaurant : un effet placebo !
- Traitement des données personnelles : Les compteurs communicants doivent être mieux encadrés
- Contrefaçon : la vrai expo qui parle du faux
- Comment mesurer le rapport bénéfice-risque des nanomatériaux ?
- Démographie : plus les femmes sont diplômées, moins elles font d'enfants
- Prise en charge des victimes du Mediator : Ne pas confondre fonds d'indemnisation et compensation financière !
- L'écotaxe Poids Lourds ne doit pas être sacrifiée !



## Matières premières agricoles : Les prix flambent !



*Si les prix de la baguette, du kilo de café ou du filet de bœuf augmentent prochainement, c'est normal ! Aléas climatiques, mais aussi financiarisation des marchés, dumping social et spéculation : le consommateur doit faire avec ...*



# Abonnez-vous À IN MAGAZINE

## Abonnement individuel

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

## Abonnement collectif

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires n

Au numéro

4 €

Abonnement annuel

Individuel : 20€

Collectif 5 à 9 : 16€

Collectif 10 et plus : 12€

Soutien : 40€

Membre bienfaiteur : 100€

Je règle par chèque à l'ordre de In magazine

IN MAGAZINE  
N°113 - septembre-octobre 2010



Une équation mal résolue:  
**DOMICILE, TRAVAIL  
ET DÉPLACEMENTS**

Indecosa CGT - information et défense des consommateurs salariés  
IN MAGAZINE  
N°114 - novembre-décembre 2010



Marché de l'énergie :  
**TROIS ANS D'OUVERTURE  
ET DE NOUVELLES MENACES**

IN MAGAZINE  
N°115 - janvier 2011



Finance et  
responsabilité  
sociale :  
**un mariage  
contre nature ?**

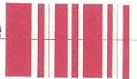
Indecosa CGT - information et défense des consommateurs salariés  
IN MAGAZINE  
N°116 - juillet-août 2010



Poker et paris sportifs en ligne  
**LA LIBÉRALISATION**

Après des siècles de monopoles, la France a ouvert au mois de juin dernier son marché des paris sportifs à la concurrence en autorisant des opérateurs privés à proposer des paris en ligne. Des paris sportifs et de poker en ligne au pays de la finance. Mais quel rôle la nouvelle loi...

Indecosa CGT - information et défense des consommateurs salariés  
A retourner à IN magazine  
Case 1-1 263, rue de Paris  
93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 84 18  
Fax : 01 48 18 84 82  
inmag.indecosa@cgt.fr



**Pages 4 à 7: Vie nationale**

- Tickets restaurant : un effet placebo !
- Traitement des données personnelles : Les compteurs communicants doivent être mieux encadrés
- Contrefaçon : la vrai expo qui parle du faux
- Comment mesurer le rapport bénéfice-risque des nanomatériaux ?
- Démographie : plus les femmes sont diplômées, moins elles font d'enfants
- Prise en charge des victimes du Mediator : Ne pas confondre fonds d'indemnisation et compensation financière !
- L'écotaxe Poids Lourds ne doit pas être sacrifiée !

**Pages 8 à 12 : dossier**



**Matières premières agricoles : les prix flambent !**

**Page 13 et 14 : vie locale**

**Page 15 : vie pratique**

**AGENDA**

**Janvier**

- 7 - Conseil d'administration ConsoFrance
- 19 - Conseil d'administration ConsoFrance
- 31 - Conseil d'administration d'INDECOSA-CGT

**Février**

- 1<sup>er</sup> - Formation collective des dirigeants d'INDECOSA-CGT
- 3 - Assemblée générale ConsoFrance
- 21 - Conseil d'administration ConsoFrance
- 21 au 25 - Stage « Accès à la justice »

Information INDECOSA. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX - Tél. : 01 48 18 84 18 Fax : 01 48 18 84 82 email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr  
 Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction : Michèle Berzosa • Maquette : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly. Prix de vente 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. Tiré à 1400 exemplaires.  
 N° de commission paritaire : 0410 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.

édito

**Europe : le droit des consommateurs en danger ?**

*La proposition de directive relative aux droits des consommateurs de la Commission européenne, déposée le 8 octobre 2008, proposait de regrouper les quatre textes existant de la législation communautaire en un seul texte. Cette nouvelle directive appliquerait le principe de l'harmonisation "complète".*

*L'harmonisation complète impose à tous les pays d'appliquer un même niveau de droit à minima. Aucun pays membre ne pourrait avoir des droits plus favorables pour les consommateurs.*

*Les échanges ont permis de faire évoluer la proposition de directive, mais elle est toujours en débat. Nos revendications d'harmonisation minimale permettant la mise en place d'un droit applicable aux consommateurs de tous les pays de la communauté, d'un niveau correct et laissant pour les pays qui le souhaitent, la possibilité de mieux protéger les consommateurs, ne sont que très partiellement reprises.*

*Il est proposé par la Commission européenne, un niveau de protection des consommateurs peu ambitieux, voire même, en retrait des directives actuelles avec une approche d'harmonisation "complète" pas vraiment favorable aux consommateurs.*

*Nous pouvons craindre que la Commission européenne mette de plus en plus en avant le marché et sa "fluidité" plutôt que la défense réelle des consommateurs.*

*Nous pouvons prendre pour preuve le manque de volonté politique pour la mise en place des recours collectifs. Après des années d'étude et de rapport, rien n'a jamais été validé.*

*De nouveau, une concertation par questionnaire est lancée sur ce dossier par la Commission européenne, pour avril 2011. Espérons que cette fois-ci, la volonté d'aboutir sera présente.*

*Sur les recours collectifs, la France n'est pas plus en avance, les actions de groupe sont un véritable serpent de mer avec des propositions et projets de loi qui se multiplient et disparaissent au gré de chaque nouveau gouvernement. Là aussi, une proposition de loi se fait jour au Sénat.*

*Que cela soit au niveau national ou européen, une grande partie des freins à la mise en place d'une législation plus protectrice des consommateurs vient des lobbies des entreprises qui militent pour la mise en place de "moyens alternatifs de règlements des litiges" du type médiation ou autres transactions individuelles. Nous serons très vigilant à ce que ces "nouveauautés" ne soient pas qu'un rideau de fumée au détriment des consommateurs.*

Guy Beauné, secrétaire national



## Tickets restaurant : un effet placebo !



D.R.

**D**epuis mars 2010 on ne pouvait plus payer son chariot de courses en tickets restaurants. Le gouvernement a revu sa copie en permettant des achats en produits laitiers et en fruits et légumes. Cette initiative devait soit disant permettre de soutenir des filières agricoles en difficulté : lorsque l'on regarde de plus près les dispositions mises en avant par Bercy, on s'aperçoit bien vite que cela

relève de « l'effet placebo » et que cela ne règle en rien le risque de déviance en simple moyen de paiement du chèque resto.

1er problème : depuis le 1er mars 2010, on ne peut plus payer qu'avec deux tickets restaurants par jour et peu importe le montant. Deux tickets pour tout le monde, que sa valeur soit de 4 euros, 8 euros ou pour les plus vernis 15 euros.

2ème problème : excepté les fruits, légumes et produits laitiers, les tickets ne concernent que les plats préparés. C'est une très bonne affaire pour les grands groupes de l'agro-alimentaire qui vendent des plats cuisinés frais ou sous vide et pas du tout pour les consommateurs qui proportionnellement payent plus cher au kilogramme les ingrédients qui composent le plat préparé.

3ème problème : les consommateurs ont le sentiment de payer de plus en plus cher les fruits, les légumes et les laitages dans les grandes surfaces, et de leur côté, les producteurs voient leur rémunération constamment baisser. Le fait de pouvoir acheter ses produits avec des chèques restaurants n'apporte aucun soutien direct aux filières mais davantage aux centrales d'achats qui s'approvisionnent souvent en dehors de l'hexagone.

Pour INDECOSA-CGT, le gouvernement a fait un « saupoudrage » qui ne donne aucune garantie sur la pérennité des chèques restaurants, qui ne prend pas en compte le rôle social de la restauration sur le lieu de travail et qui surtout ne répond pas aux problèmes du pouvoir d'achat des salariés. ■

### Traitement des données personnelles :

## Les compteurs communicants doivent être mieux encadrés

**S**i l'on peut se satisfaire du « protocole de coopération » signé entre la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la commission informatique et liberté (CNIL) pour mieux défendre les internautes sur le traitement et l'exploitation des données personnelles, on est en droit cependant de s'étonner que cet accord ne soit pas étendu aux nouveaux compteurs communicants. Dans le cas du compteur Linky, qui fait l'objet d'une expérimentation dans deux départements en France, il est nécessaire

de clarifier la situation quant à l'exploitation des informations notamment sur les habitudes des ménages dans leur vie quotidienne. Cela concerne également le temps pour la conservation des données mais aussi les garanties pour le consommateur d'un traitement juste que ce soit pour la fourniture d'énergie ou en cas de litiges.

Durant l'été 2010, la CNIL a d'ailleurs souligné le problème et demandé clairement à ERDF « d'apporter de sérieuses garanties sur la sécurisation des données et leur confidentialité ». D'autres outils tels que

les logiciels en ligne susceptibles d'être utilisés pour la gestion des économies d'énergie, sont-ils suffisamment sécurisés pour prévenir les tentatives de piratage à distance ? Quelles garanties peuvent apporter ces entreprises qui fournissent ce type de logiciels ?

Pour remédier à cet oubli de taille, INDECOSA-CGT demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin que les compteurs communicants soient intégrés dans cet accord et que les associations de consommateurs puissent être associées à ce dispositif. ■



## Contrefaçon : la vraie expo qui parle du faux

**N**ouveaux record pour les contrefaçons : en 2009, les douaniers français ont saisi 7 millions d'articles contrefaits (soit 7,7 % de plus qu'en 2008). L'Asie conforte sa position de première région productrice de contrefaçons avec une part de 89,6 % des objets saisis, la Chine en fabricant à elle seule un peu plus de 85 %. Difficilement décelable, elle peut menacer notre santé et notre sécurité. Tour à tour acteur, témoin, complice et victime, le consommateur est au cœur du système. Afin de mieux cerner la diversité, l'importance du phénomène, ses enjeux géo-



politiques et juridiques, la Cité des sciences et de l'industrie présente jusqu'au 13 février 2011, l'exposition « Contrefaçon, la vraie expo qui parle du faux ». Elle décrypte notamment les nouvelles pratiques favorisées par le développement des réseaux numériques, la

mondialisation de la production et de la distribution. Sur un mode ludique et pédagogique, l'exposition sensibilise les visiteurs au droit de la propriété industrielle, à la protection de la création et de l'innovation. ■  
Pour en savoir plus : [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr)

## Comment mesurer le rapport bénéfice-risque des nanomatériaux ?

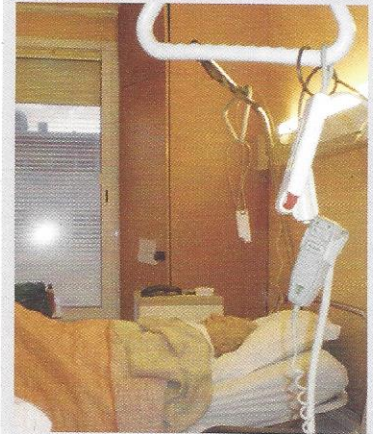
**L**es nanomatériaux (comme le graphène, photo), ne laissent pas indifférents les décideurs politiques. Alors que l'Autorité européenne de la sécurité alimentaire (EFSA) vient de lancer une consultation publique pour mesurer les risques des nanoparticules dans l'alimentation, les Etats-Unis veulent remettre au goût du jour leur plan stratégique lancé dans le cadre de la National Nanotechnology Initiative (NNI) décidée en son temps par Bill Clinton. A partir de son enquête d'opinion, l'EFSA envisage de publier un guide de référence et de bonnes pratiques dans un domaine peu réglementé, faute de connaissances scientifiques bien établies. Les Etats-Unis sont engagés, de leur côté, dans une démarche similaire portant sur les problèmes « d'environnement, de santé et de sécurité » des nanomatériaux. Les procédures à l'étude doi-

vent définir une série de recherches et de recommandations dans six domaines clefs : caractérisation des matériaux, exposition des populations, impact sur la santé humaine, environnement, méthodes d'évaluation des risques et problèmes liés à l'informatique. ■



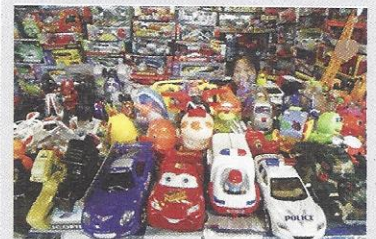
### En bref...

#### Un manifeste pour l'accès aux soins



Cent vingt-deux médecins ont lancé un manifeste pour dénoncer « les consignes de restriction » de l'accès aux soins remboursés et « la privatisation » de la Sécurité sociale. Ce mouvement a pour origine le soutien au docteur Didier Poupardin, de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), en conflit judiciaire depuis plusieurs mois avec l'assurance-maladie. Le médecin faisait systématiquement bénéficier ses patients en longue maladie de remboursements à 100 %.

#### Le marché des jouets a progressé de 3 % en 2010

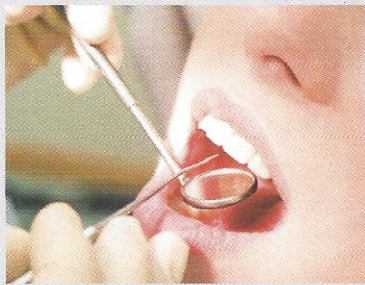


Le marché français du jouet a dépassé les 3 milliards d'euros en 2010 s'est félicité la Fédération française des industries jouet-puériculture. Les ventes ont progressé de 3 %, à 3,05 milliards d'euros. Ce qui représente quelque 238 millions de jouets en volume. Ce Noël 2010 a été tiré par les peluches, les jouets des cours de récréation comme les toupies ou les jeux de construction. Internet a continué sa progression et représente désormais 6 % des ventes (+ 50 %).



**En bref...**

**Soins dentaires**



Plus d'un Français sur deux ne se rend chez son dentiste que lorsqu'il a mal aux dents. C'est le résultat d'un sondage réalisé pour le compte de l'Association dentaire française. On est donc loin d'une attitude préventive visant à protéger son capital dentaire et son capital santé plus globalement. Et les jeunes de moins de 24 ans moins que quiconque, notamment parce qu'ils ont « peur d'avoir mal ». Appréhension et culpabilité limitent ainsi la fréquence des visites.

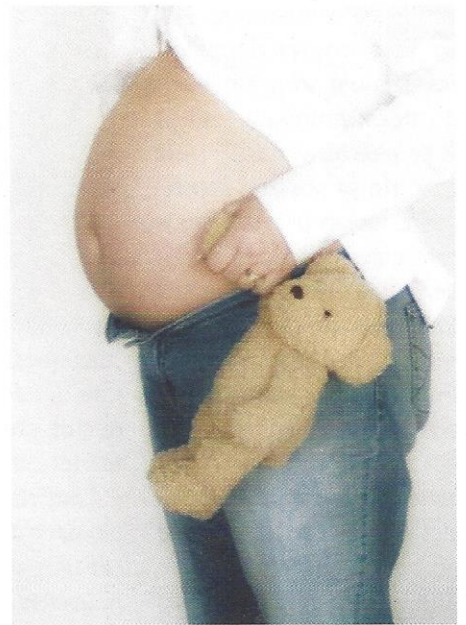
**Des Français de plus en plus endettés**

En 2010, 58,6 % des foyers français sont endettés au titre d'un crédit immobilier et/ou à la consommation et/ou d'un découvert. Un endettement en progression du fait de l'explosion des encours de crédits immobiliers. Mais aussi d'une forte progression des rachats de créances constituées de crédits à la consommation et de prêts immobiliers : à savoir environ 800 000 ménages. L'endettement en crédit à la consommation est de 2 200 euros par habitant, mais il est de 17 000 euros par ménage utilisateur (8,6 millions de ménages remboursaient fin 2009 un crédit à la consommation).



**Démographie :**  
**plus les femmes sont diplômées, moins elles font d'enfants**

Selon une étude de l'Institut national d'études démographiques (Ined), le niveau de diplômes joue tant sur le nombre d'enfants que sur l'âge de la première maternité des françaises. Ainsi, « les femmes moins diplômées ont une fécondité plus élevée que les plus diplômées » : en 2008, « l'indice conjoncturel de fécondité » était d'environ 2,5 enfants par femme pour les premières et d'un peu moins d'1,8 pour les secondes. Pour autant, dans ces deux catégories, la fécondité a augmenté entre 2000 et 2008 : c'est donc à ces deux groupes que la France doit le maintien du niveau de fécondité, « alors que pour les catégories intermédiaires, elle a plutôt tendance à baisser ». « En raison de leur poids plus fort dans la population, ce sont les bachelières et les diplômées du supérieur qui contribuent le plus à la fécondité française » et de plus en plus : plus de 43 % des enfants nés en 2008



ont une mère ayant fait des études supérieures contre 34 % en 2000. ■

**Prise en charge des victimes du Mediator**

**Ne pas confondre fonds d'indemnisation et compensation financière**

Alors que les chiffres des victimes du Mediator n'en finissent pas de grimper, le Ministre de la santé a proposé la création d'un fonds d'indemnisation des victimes.

INDECOSA-CGT exige du gouvernement la prise en compte de ces recommandations : Sur le plan juridique, INDECOSA-CGT refuse catégoriquement toute idée d'une annulation de la notion de faute par la mise en place d'un fonds d'indemnisation.

Il ne faut pas laisser croire à l'industrie du médicament qu'elle peut, par ce biais, éviter les poursuites. Nous demandons de nouveau la mise en place d'une action de groupe notamment pour les produits de santé.

En ce qui concerne le financement, nous refusons également que ce soit les contribuables et les assurés sociaux qui payent. Le laboratoire incriminé doit assumer sa responsabilité en indemnisant les victimes et leurs familles.

Prenons garde à ce que les victimes ne se sentent pas exclues de la procédure contre le laboratoire pharmaceutique.

Se l o n





# L'écotaxe Poids Lourds ne doit pas être sacrifiée !

**A**u détour d'un débat public relatif à l'éventuelle mise en concession de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), certains parlementaires ont proposé d'utiliser les recettes de la future écotaxe Poids Lourds afin de financer sa mise à deux fois deux voies et en assurer la gratuité pour l'usage individuel.

Conscients de l'importance de maintenir dans le giron public les routes nationales afin d'assurer l'équité entre les citoyens, nous estimons également que l'utilisation des sommes collectées au travers de l'écotaxe Poids Lourds pour financer tout ou partie du réseau routier créerait un précédent lourd de conséquences. Cette proposition s'oppose aux engagements négociés durant le Grenelle de l'environnement qui indiquaient clairement que le produit de la taxe Poids Lourds serait affecté aux infrastructures ferroviaires via l'Agence de Financement des Infrastructures de



DR.

Transport de France (AFITF). Entre une privatisation des routes nationales et le détournement de l'écotaxe Poids Lourds, nous pensons qu'il est possible d'envisager des mesures fiscales alternatives qui passeraient par une mise à contribution des sociétés d'autoroutes pour permettre une redistribution nationale.

La menace climatique et la fin du pétrole à bas coût doivent nous amener à anticiper une transition trop longtemps repoussée. Or, pour mener à bien cette politique ambitieuse en matière d'infrastructures de transport de fret par voie ferrée, nous estimons que les recettes de l'écotaxe Poids Lourds sont non seulement nécessaires mais même insuffisantes au regard des besoins.

Alors que la mise en œuvre de cette écotaxe Poids Lourds a été repoussée en 2013, il est pour le moins surprenant que certains parlementaires se précipitent sur un fonds qui n'a pas encore produit le premier euro.

La mobilisation des associations et syndicats de salariés a permis d'obtenir la création d'une écotaxe permettant de financer le nécessaire report modal en faveur du fret ferroviaire. L'insécurité routière, réelle sur la RCEA, doit connaître des réponses adaptées qui passent par une amélioration du réseau existant mais aussi et surtout par la réduction du nombre de camions.

Les recettes de la future écotaxe Poids Lourds devront être affectées rapidement et intégralement au fret ferroviaire mais aussi au cabotage maritime et ce sans exception locale qui ouvrirait la porte à tous les renoncements. ■

## En bref...

### États-Unis : le gâchis humain et financier des inégalités de santé

Selon un rapport des autorités sanitaires fédérales, les inégalités dans la santé aux États-Unis sont la cause d'un million d'hospitalisations par an et de 6,7 milliards de dollars de dépenses induites. En ce qui concerne les inégalités de revenus, le rapport montre que le taux « d'hospitalisations évitables » s'accroît à mesure que les revenus décroissent.

### Assouplissement du permis à points



DR.

Dans le cadre de la loi sur la sécurité intérieure, adoptée en deuxième lecture, les sénateurs ont approuvé la diminution du délai pour récupérer un point qui passera d'un an à six mois. Pour récupérer l'intégralité des points, celui-ci passera de trois à deux ans, sauf pour les infractions les plus graves. Les sénateurs ont juste exclu du dispositif le permis probatoire.

## r: indemnisation nière !

toute vraisemblance, le litige ne se situerait plus entre les plaignants et l'entreprise, mais bien entre ce dernier et le fonds. Il faut éviter que les victimes soient chargées de fournir seules les éléments permettant au fonds d'indemnisation de s'assurer que l'origine du dommage subi, provient bien du Mediator. Il s'agit de clarifier les procédures et de s'en remettre aux organismes officiels comme l'assurance maladie ou les pouvoirs publics.

Pour la gestion du fonds proprement dit, nous demandons la création d'une commission de contrôle incluant des associations de malades, de consommateurs, de parlementaires et des partenaires sociaux. ■

# Matières premières agricoles : les prix **flambent** !



***Si les prix de la baguette, du kilo de café ou du filet de bœuf augmentent prochainement, c'est normal ! Aléas climatiques, mais aussi financiarisation des marchés, dumping social et spéculation : le consommateur doit faire avec ...***

Toutes les instances politiques dirigeantes semblent refuser la spéculation sur les matières premières agricoles. Toutes voudraient voir notre agriculture nationale florissante au sein d'une Europe où se répartirait un marché juste et équilibré. Gouvernants, producteurs, industriels et consommateurs, tous s'accordent pour dire qu'il faut manger sainement, des pro-

duits de qualité, à un prix raisonnable, mis sur le marché et consommés dans le respect de l'environnement. Enfin, personne ne souhaite évidemment que des peuples meurent de faim.

Pourtant quelque chose ne tourne pas rond : la majorité des producteurs français et européens vivent mal, voire très mal, de leur travail, les consommateurs subissent des hausses de prix aussi incompréhensibles qu'injustes, et bien que des organismes comme la FAO, l'organisation des

Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture créée en 1945, luttent contre la faim dans le monde, plus d'un habitant de la planète sur six souffre de sous-nutrition ! Dans les rayons de nos supermarchés, de la viande de bœuf venue d'Argentine est proposée moins cher que celle produite par les éleveurs proches de chez nous. Et grâce aux aides à l'exportation, nous envoyons dans des pays africains des poulets qui sont vendus moins cher que ceux élevés sur place, menaçant

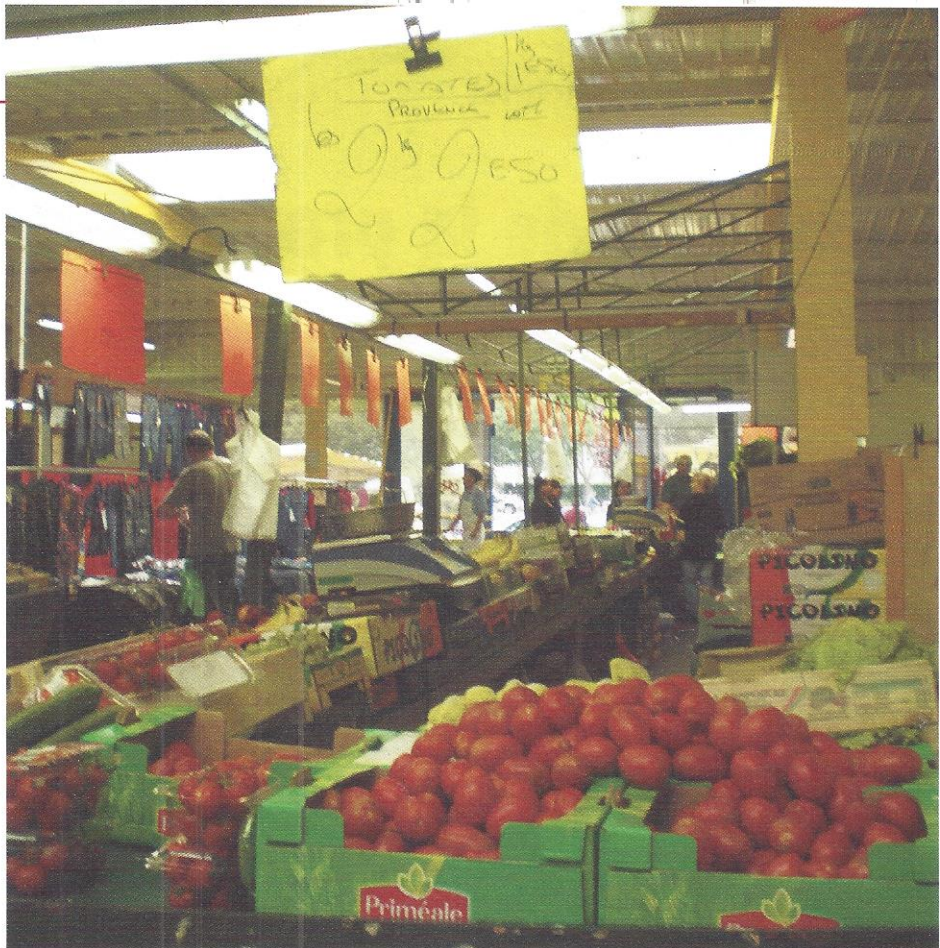
ainsi de disparition la production locale. Cherchez l'erreur !

La formation des prix des matières premières agricoles, et plus généralement des produits alimentaires, est aujourd'hui une des questions économiques les plus complexes. De nombreux paramètres interviennent qu'aucun état, à ce jour, ne peut prétendre maîtriser. Pour aborder ce sujet, impossible de se contenter d'observer ce qui se passe à l'échelon de notre pays, pas même au niveau européen. Notre regard doit s'élever. L'échelle de cette étude est la planète toute entière.

### La spéculation : un véritable fléau pour producteurs et consommateurs

Qu'un fonds d'investissement achète 7% de la récolte mondiale de cacao (Armajaro en juillet 2010 pour un milliard de dollars) et le cours de la fève atteint un niveau jamais atteint depuis 33 ans. Que, forcée par la sécheresse, la Russie conserve sa production de blé pour sa propre consommation et pratique un embargo, et le prix de la céréale flambe. Les inondations en Australie, la sécheresse en Amérique du sud, une mauvaise récolte en Asie, et les prix du blé, du maïs, du colza, du café, ou encore du coton montent en flèche. En 2010, toutes les matières premières agricoles ont vu leurs cours s'envoler, et pour certaines, franchir des records.

Les aléas climatiques ne sont pas seuls responsables de la hausse des prix. Même si notre ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, s'offusque, même si notre commissaire européen, Michel Barnier, s'indigne, et même si notre président Sarkozy veut faire de l'alimentation un enjeu majeur pour le prochain sommet du G20 qu'il présidera, aucun d'entre eux ne s'oppose réellement à la spéculation sur les matières premières agricoles. Tout au plus, nos dirigeants prétendent-ils vouloir « l'encadrer ». Or, la spéculation est un véritable fléau pour tous les producteurs et consommateurs de la planète, et particulièrement les plus fragiles, ne bénéficiant qu'aux financiers stériles et improductifs. La dérégulation à laquelle elle participe n'apporte que pénuries, famines, et conflits. Les États y jouent leur souveraineté alimentaire, les peuples risquent d'y perdre leur droit à l'alimentation.



## Le prix juste en bref

### Comment se forme-t-il ?

- Il comprend la production + la collecte, le conditionnement et la transformation éventuelle + la distribution + la TVA.

### Que serait un prix juste ?

- Un prix qui permettrait à chacun des échelons de la chaîne, du producteur au distributeur, de se rémunérer décemment. On oublie donc les prix d'achat qui écrasent les producteurs, les bénéfices qui rémunèrent les actionnaires des industriels et de la distribution, le dumping social, la spéculation...

### Quels sont les éléments perturbateurs ou modérateurs ?

- Le coût d'autres matières premières (les aliments des bêtes, le carburant pour le transport...).
- La loi de l'offre et de la demande, les surproductions et les pénuries. L'offre dépend de la saison de production, du climat qui permet ou pas de bonnes récoltes, de l'importance des stocks constitués, ou de l'urgence des besoins de revenus des producteurs...
- La demande dépend des besoins des consommateurs en termes de quantité, de qualité et de prix.

- La situation de monopole des acheteurs (par exemple, les coopératives laitières qui n'ont plus de coopérative que le nom et qui achètent à bas prix le lait des agriculteurs qui n'ont pas d'autres solutions pour écouler leur production).
- Les politiques agricoles des états (par exemple, ces dernières années, la culture du blé a souvent remplacé la culture du maïs. Ce dernier risque donc de voir son cours à la hausse).
- La financiarisation du marché et la spéculation qui pèsent pour plus de la moitié des opérations financières liées aux matières premières et qui déstabilisent autant les agriculteurs que les consommateurs (la mainmise d'un fonds d'investissement sur une récolte, la crainte des traders de voir les cours s'effondrer pour une raison climatique, économique ou politique, les contrats à termes qui peuvent s'échanger jusqu'à 30 fois !)
- Les aides publiques (notamment les aides à l'exportation...)
- La disparition de terres arables (qui font également l'objet d'une spéculation) due à l'urbanisation, ou le détournement de leur usage par exemple pour faire des agrocarburants.



# L'exemple de la production de lait



Pour Pascal Massol, de l'Association des producteurs de lait indépendants (Apli), « les décisions qui ont été prises en matière de rémunération du lait sont loin d'être à la hauteur des besoins de la plupart des producteurs. » Le producteur de lait de l'Aveyron ne se fait aucune illusion « Les coopératives, qui ont adopté une logique industrielle ne remplissent plus leur mission, et l'autorisation qu'on nous donne de nous regrouper pour mieux défendre nos prix de vente n'est qu'un leurre. Face aux collecteurs, nous n'avons aucun choix ! Un exemple : en Charente-Maritime, il y avait six laiteries en 1981, il n'en restait qu'une en 2010 avec 2 sites de production. En France, chaque année, 1 000 fermes laitières disparaissent et 60 % des fermes en activité ont d'importantes difficultés. »

## État des lieux en chiffres

### La fluctuation des prix vue par les consommateurs : des augmentations injustifiées, des baisses non répercutées

En France entre avril 2000 et avril 2010

- Le prix du lait 1/2 écrémé a augmenté de 16% alors que le prix de la matière première a baissé de 5%.
- Le prix de la volaille a augmenté de 38 % alors que le prix de la matière première a baissé de 19%.
- Le prix du rôti de porc a augmenté de 23% alors que le prix de la matière première a baissé de 5%.

Dans le monde, selon la FAO, le 5 janvier 2011, l'indice mensuel qui mesure les variations de prix d'un panier de produits incluant céréales, oléagineux, produits laitiers, viande et sucre, se situait au-dessus de son précédent record de 213,5 points atteint en juin 2008, l'année où l'explosion des prix alimentaires avait provoqué des émeutes de la faim dans plusieurs pays en développement.

### La fluctuation des prix vue par des producteurs : des prix de vente trop faibles

#### Filière bovine française :

Début novembre 2010, des éleveurs occupaient les abattoirs du groupe Bigard, leader du secteur, pour protester contre un prix inchangé depuis 2000 de 2,75 euros par kg pour leur carcasse (alors que les prix payés par les consommateurs ont augmenté de 23 % en dix ans).

#### Filière laitière française :

Le prix du lait payé au producteur a baissé en moyenne de 63 € les

1000 litres entre 2008 et 2009 soit -18%. Il se situe en moyenne à 294 €/1000 litres. Des niveaux inférieurs de prix avaient déjà été constatés en 2006.

#### Quelques exemples de prix pour 1000 litres :

- Janvier 2008 : 388,81 € Jan. 2009 : 343,81 € Jan. 2010 : 295,00 €
- Février 2008 : 386,04 € Fév. 2009 : 341,04 € Fév. 2010 : 282,00 €
- Mars 2008 : 367,74 € Mars 2009 : 312,74 € Mars 2010 : 277,00 €

### La fluctuation des prix vue par le marché mondial: la volatilité

En 2010, le cours du coton a plus que doublé, le caoutchouc a pris 60%. Le cours du sucre a bondi de 46% entre septembre et décembre. Entre juin et décembre 2010, les cours du blé ont bondi de 60 %, du maïs de 27 %, du café de 72%, de l'orge fourragère de 200% !

### Les échanges internationaux

La facture des importations alimentaires mondiales a franchit la barre des 1 000 milliards de dollars en 2010.

### Nourrir l'humanité

Dans le monde, plus d'un milliard d'individus sont dans une extrême pauvreté et souffrent de la faim (2 autres milliard n'ont pas la possibilité de s'alimenter correctement et souffrent de carences), 70 à 80% appartiennent à des familles d'agriculteurs !

Les aides de la FAO à l'agriculture sont passées de 17% de son budget en 1980 à 4% en 2006. Pour faire face à la croissance démographique et à la satisfaction des besoins de tous, la production agricole devra augmenter de 70% d'ici à 2050.



# La planète a **faim**

**Entretien avec Xavier Compain, membre du Conseil national du Parti communiste français, responsable « agriculture, pêche et forêt ».**

**IN : Quelles sont les propositions des communistes en matière de politique agricole ?**

**X. C. :** La planète a faim et aura de plus en plus faim si on ne fait rien. En 2050, la production alimentaire mondiale devra doubler pour satisfaire les besoins de tous les habitants de la planète. Pour relever ce défi, il y a urgence à réaliser une grande réforme agraire qui répondra à l'exigence de souveraineté alimentaire des peuples.

**IN : Quelle serait l'échelle de cette réforme ?**

**X. C. :** La réforme doit être menée au niveau international. Contre un G8 qui gère la faim, il faut faire le G192 ! L'objectif de nourrir la planète impose un nouvel ordre alimentaire détaché de l'OMC et de sa logique marchande, du FMI et de la Banque mondiale. Il faut libérer la FAO de l'ONU et lui donner les moyens d'être un

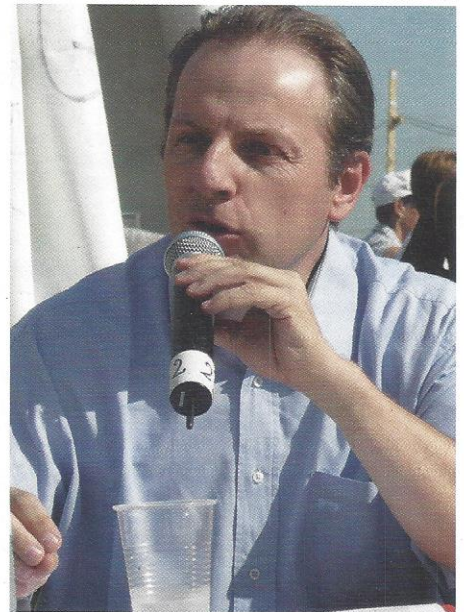
véritable arbitre des politiques publiques agricoles et alimentaires.

**IN : Une ou deux mesures « phares » ?**

**X. C. :** Il faut interdire totalement la spéculation sur les matières premières agricoles et alimentaires, et pas seulement « l'encadrer ». Rappelons que des banques françaises, BNP-Paribas ou le Crédit Agricole par exemple, proposent de tels produits financiers. Une autre proposition : taxer à un taux dissuasif les importations abusives pillant les agricultures locales et financer ainsi la relocalisation des productions.

**IN : L'Union européenne prépare la PAC d'après 2013. Que proposez-vous à ce niveau ?**

**X. C. :** L'Europe doit utiliser sa préférence communautaire, et organiser ses échanges avec les pays tiers sans dumping social, sanitaire et environnemental. L'UE doit être la garante, d'une part, de la rémunération décente du travail paysan par l'instauration d'un prix minimum indicatif, et d'autre part, de l'accès à l'alimentation



par tous les consommateurs. Elle doit pour cela veiller à la répartition juste des plus-values entre producteurs, industriels et distributeurs.

**IN : Enfin au niveau national, quelle est l'urgence ?**

**X. C. :** Deux choses : garantir des prix rémunérateurs pour tous les agriculteurs et mettre en place un système de gestion des volumes de production avec une répartition encourageante pour les agriculteurs les plus modestes et les jeunes.

## Vers une nouvelle crise alimentaire

Début de 2008, des émeutes de la faim se déclenchaient dans de nombreux pays comme en Egypte, au Maroc, en Indonésie, aux Philippines, à Haïti, au Nigeria, au Mozambique ou encore au Burkina Faso. Aujourd'hui les prix de certains produits agricoles ont atteint pratiquement les mêmes niveaux qu'alors et de nombreux analystes considèrent qu'à nouveau les conditions d'une nouvelle crise alimentaire sont réunies.



## Propos de **spéculateurs**

**Extrait d'une interview donnée le 25/05/2010 à Thomas Le Bars, journaliste de Capital pour © Capital.fr**

**Capital.fr : Quels sont vos principaux paris ?**

**J-P O.** (gérant d'un fonds d'investissement) : Nous panachons nos investissements entre des céréales comme le blé, le maïs ou le soja qui composent environ 64% du portefeuille, d'autres denrées agricoles comme le sucre, le café ou le coton et enfin du bétail (.../...)

Nous jouons aussi un rebond des cours du café. Les stocks sont au plus bas, et la faiblesse de la production en Colombie en raison de fortes pluies augure d'une possible pénurie dans les mois à venir.

**Capital.fr : Investir dans des contrats à terme n'est-il pas plus risqué que de se placer sur les actions ?**

**J-P O.** : C'est une idée reçue. Bien que nous utilisions des produits dérivés, investir dans les matières premières agricoles n'est pas si spéculatif. Pour preuve, la volatilité du fonds est inférieure à celle du CAC 40 : 19,61% contre 23,85% sur les douze derniers mois. Certes, les variations de prix de certaines matières premières peuvent être violentes. Le sucre par exemple, qui avait bondi de 128% en 2009, a dégringolé de 51% depuis fin janvier. Mais nous réduisons ce risque en diversifiant au maximum nos investissements.

# De l'élevage « classique » à la vente directe

**Témoignage de Xavier Morin, agriculteur dans le Loiret.**

**X**avier Morin s'est installé il y a quinze ans dans une ferme du sud du Gâtinais, dans le Loiret. « Je ne suis pas issu d'une famille d'agriculteurs et je vivais en ville quand j'ai décidé de franchir le pas par goût pour la nature et pour rechercher une certaine qualité de vie. » Sa première activité a été l'élevage de poulets en production dite « classique ». Entendez par là en grande quantité, dans d'immenses poulaillers clos. Après avoir connu de grosses difficultés alors qu'il travaillait pour le groupe industriel Duc, Xavier s'est tourné vers un autre partenaire, le groupe LDC, via Huttepain Aliments. Il pratique maintenant l'élevage de dindes. L'industriel fournit les poussins et vend les aliments et l'éleveur lui vend les volailles en âge d'être consommées. « C'est un travail d'une grande précision, explique Xavier. Il s'agit de concilier le bien être de l'animal qui lui permet une bonne croissance et un bon rendement, avec une dépense parfaitement ajustée. Il faut savoir équilibrer l'alimentation, le paillage, l'aération, les traitements médicaux... Plusieurs fois par jour, je vais surveiller mon élevage. J'y entre en tee-shirt afin de ressentir le moindre courant d'air qui serait néfaste, je m'assure que l'air n'est pas trop poussiéreux ce qui pourrait provoquer des problèmes respiratoire, je règle précisément l'abreuvement ... »

## A peine le Smic

Xavier est passionné et c'est bien cette passion qui lui permet, aujourd'hui, de tenir malgré ses faibles revenus. « Quand j'ai remboursé mes installations et payé mes charges sociales, il ne me reste qu'à peine le SMIC pour un nombre infini d'heures passées à travailler. » Ces soucis ont été renforcés en 2010 par l'augmentation massive du prix des aliments pour ses bêtes, presque multiplié par trois. Cette augmentation a été partiellement prise en compte par l'industriel. Le reste est resté à



**« En vendant directement aux consommateurs, je me sens encore plus responsable de la qualité que je livre. »**

la charge des éleveurs. « Nous avons demandé à la grande distribution de répercuter 12 % de cette augmentation, soit une augmentation pour le consommateur de 5 à 8%. Le seul distributeur qui s'y ait refusé est Leclerc. Sous le prétexte de défendre les consommateurs, il refuse en réalité de baisser ses marges, » s'insurge Xavier.

Pour échapper en partie à cette logique marchande et industrielle, Xavier s'est tourné en 2010, en parallèle de sa première et principale activité d'éleveur, vers la vente directe aux consommateurs. « Pour avoir la satisfaction de vendre des produits de qualité, pour avoir le plaisir de satisfaire mes clients, et enfin pour la chaleur des relations que je noue avec ceux-ci » explique-t-il. Dans un petit local bien arrangé, attenant à ses installations, la ferme propose des volailles élevées en

plein air, juste derrière la maison de la famille, des pommes de terre cultivées sur les terres de la ferme, ainsi que d'autres produits issus de fermes des environs : fromages, huile de colza, charcuteries, confitures...

## Arrondir les fins de mois

En permanence à la recherche de la qualité, Xavier envisage un jour « de se mettre au bio, mais c'est long, difficile et risqué. » Pour l'instant, il considère produire de façon raisonnée, en limitant au maximum les intrants et les traitements. « En vendant directement aux consommateurs, je me sens encore plus responsable de la qualité que je livre. » Cette nouvelle activité, en pleine expansion, reste pour l'instant annexe, mais permet à la famille d'arrondir ses fins de mois. « Même si, précise Xavier, je fais tout pour proposer des prix accessibles à tous et que je ne compte pas le temps que j'y passe. »

**La ferme du Grand Machau à Coudroy (45), [www.produitsdelaferme.net](http://www.produitsdelaferme.net)**



## MARNE ■ PLUSIEURS CHANTIERS À MENER

Après s'être impliquée dans plusieurs dossiers opposant les locataires à Vitry Habitat (pétition contre les régularisations de chauffage, aide à une cliente dans l'impossibilité de régler ses loyers), la CGT a choisi de prendre part à l'élection des représentants des locataires, par l'intermédiaire d'INDECOSA, l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés.

La liste est menée par Pascal Tellier, habitant de la Fauverge depuis sa naissance. « On avait la volonté de présenter des gens de tous les quartiers. Mais la candidature d'un camarade de Rome Saint-



D.R.

Charles n'a pas été acceptée, car ce n'était pas lui mais quelqu'un de sa famille qui était titulaire du bail », explique Jean-Jacques Poignant, secrétaire de la CGT,

non candidat, mais à l'initiative de la liste INDECOSA.

Une liste à laquelle se sont ralliés Guilaine Quesney et Jeannine Schmidt, du Hamois ainsi que Jacky Malglaive et Anna Wilhelm de la Fauverge. Au sein du conseil d'administration, Pascal Tellier souhaite être le porte parole de ceux qui n'osent pas se plaindre. Pour lui, il y a plusieurs « chantiers » à entreprendre au sein du conseil d'administration : « il faut que l'attribution des logements soit plus raisonnée. Quand on met des jeunes célibataires et en difficulté près de personnes âgées, il faut s'attendre à des problèmes de cohabitation. On constate aussi que des personnes qui touchent beaucoup d'allocations sont favorisées dans l'obtention des logements, car le bailleur perçoit directement les APL. C'est un gage de solvabilité, mais cela se fait au détriment de personnes actives, qui perçoivent moins d'aides ».

Le chauffage est aussi un problème récurrent. « On nous parle sans cesse d'économie d'énergie, mais on ne peut pas régler la température ! On a dû payer des régularisations importantes, alors que parfois on a trop chaud. Dans certains appartements, les radiateurs fonctionnent mal, faute d'entretien ».

La CGT souhaite aussi réhumaniser les rapports locataires bailleur. « Le loyer est exigible le 10 du mois, parfois on nous appelle dès le 11 alors qu'on a du mal à obtenir des réparations à son domicile. On doit faire pression en bloquant le paiement de son loyer », témoigne Pascal Tellier. Autant de choses qu'Indecosa entend faire évoluer en intégrant le conseil d'administration.

## CHARENTE-MARITIME ■ LA CGT ET INDECOSA INTERPELLENT LES ÉLUS CONTRE LA SUPPRESSION DES TRAINS

Nous souhaitons attirer votre attention sur la décision de la SNCF de supprimer les trains CORAIL « Lunéa » entre Nantes-Bordeaux-Nice en période de week-end (4 circulations) et cela dès le service de décembre 2010.

Ces trains ont une vocation d'intérêt national, assurent un maillage entre régions et permettent à une grande quantité de personnes de se déplacer entre grandes villes et agglomérations.

Leur fréquentation est loin d'être négligeable et ils permettent à de nombreux collégiens ou lycéens de se déplacer entre leur lieu d'habitation et d'étude.

A ce jour, la SNCF entend se séparer de ces articulations sans envisager de moyens de substitution.

S'ajoute à cela, la suppression d'un train La Rochelle-Bordeaux le samedi matin.

Récemment, gouvernement et SNCF ont annoncé publiquement, la création d'une structure nationale pour une durée de 3 ans, financée par une augmentation de la taxe d'aménagement du territoire prélevée sur les sociétés d'autoroute à hauteur de 35 millions d'euros et d'autre part par la création d'une contribution de solidarité territoriale prélevée sur le chiffre d'affaire des services de transports ferroviaire de passagers, principalement à grande vitesse, à hauteur de 175 millions d'euros.

Cette convention ambitieuse pose les bases d'un nouvel élan pour les trains d'équilibre du territoire. Nous ne saurons accepter que dans un même temps, la SNCF supprime des circulations remplissant cette mission.

Pour les bassins de Rochefort, l'île d'Oléron et La Rochelle, nombre de collégiens, de lycéens se trouveront sans moyens de transport pour se rendre sur leurs lieux d'étude en pays vendéen ou nantais. Fatalement,

ce sera plus de véhicules sur les routes à partir de décembre 2010.

Madame, Monsieur, nous souhaiterions que vous interveniez auprès de la direction de l'entreprise SNCF afin que soient maintenues et améliorées les circulations Nantes-Bordeaux-Nice et La Rochelle-Bordeaux.



D.R.

### Agenda janvier

21 : Rochefort (17) - Rencontre avec les candidats et élus des tous les offices

13 : Bourges (18) - Conseil d'administration

27 : Bourges (18) - Assemblée générale et Forum sur les litiges

### Agenda février

11 : Tyrosse (40) - Conseil d'administration



## INDRE-ET-LOIRE ■ PRÉSENT AU CONGRÈS DE L'UNION SYNDICALE DES RETRAITÉS

Lors du congrès des syndiqués des retraités du mois de novembre dernier, INDECOSA est intervenue pour présenter leur association. Aussi, elle a fait part des raisons pour redynamiser l'activité sous l'autorité de l'union départementale et de sa commission exécutive !

C'est ainsi que l'assemblée générale du 9 novembre dernier de l'INDECOSA-CGT 37, a pris quelques décisions.

La nouvelle équipe élue se compose de :  
Président : François LEMARIE

Vice-Président : Vladimir TOUBKIS

Trésorière : Isabelle ROCHER

Délégué à la communication : Pierre ROCHER

Les permanences se tiendront à partir du 7 janvier 2011, les vendredis de 10h30 à 18h00 et sur rendez vous.

Nous pourrons avoir l'assistance d'un cabinet d'avocat pour les litiges délicats.

À l'assemblée générale, il a été décidé que la nouvelle direction d'INDECOSA 37 rencontrera dans un premier temps 3 ou 4

syndicats du département pour les sensibiliser à leur participation active. D'intervenir dans les congrès des syndicats, comme composante de l'activité de la CGT et tenter ainsi de dégager des vocations parmi eux pour renforcer les droits des consommateurs salariés et par ce biais amener de nouveaux adhérents à la CGT. La nouvelle équipe d'INDECOSA-CGT 37 fera de son mieux avec le concours des retraités pour élargir et développer l'activité d'INDECOSA-CGT 37.

E  
U  
Q  
I  
A  
T  
P  
R  
A  
T  
I  
Q  
U  
E  
C  
H  
E  
P  
R  
A  
T  
I  
Q  
U  
E  
F

## DÉPANNAGE SUR AUTOROUTES ET ROUTES EXPRESS

Tomber en panne sur l'autoroute crée une situation d'urgence et de danger. La sécurité publique est en jeu. C'est pourquoi les opérations de dépannage, de remorquage et d'évacuation des véhicules sur autoroute sont strictement encadrées : elles sont assurées par des entreprises soumises à agrément et les tarifs sont réglementés.

### L'agrément du dépanneur :

En cas de panne, il est possible de faire appel au garagiste de son choix. Les pouvoirs publics agrèment pour chaque tronçon d'autoroute des professionnels, qui seuls ont le droit de dépanner les automobilistes. L'agrément est délivré pour un an et réexaminé chaque année.

L'automobiliste appelle le dépanneur en utilisant la borne SOS

implantée tous les 2 kilomètres. Le dépanneur doit être en mesure d'intervenir dans la demi-heure qui suit. Le dépannage sur place ne doit pas dépasser 30 minutes. Au-delà, le véhicule est remorqué. Il doit être évacué soit :

- vers l'air de stationnement la plus proche pour permettre la réparation ;
- vers l'atelier du dépanneur ;
- vers tout autre lieu à la demande de l'automobiliste.

### Les tarifs :

Les tarifs ne sont pas libres : ils sont fixés chaque année par arrêté du ministre chargé de l'économie. Ils sont revus pour tenir compte de l'évolution des coûts des carburants, de la main-d'œuvre, des assurances et des véhicules.

### 4 types d'interventions :

Intervention	Prestations	Prix forfaitaires
Dépannage sur place	Déplacement du véhicule d'intervention et réparation d'une durée de 30 minutes	114,50 € TTC quel que soit le PTAC <sup>(1)</sup> du véhicule
Remorquage du véhicule et dépannage sur une aire de repos	Déplacement du véhicule d'intervention, temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage du véhicule immobilisé vers une aire de repos, réparation d'une durée de 30 minutes sur cette aire de repos	114,50 € TTC pour un véhicule dont le PTAC est < 1,8 tonne 141,50 € TTC pour les véhicules dont le PTAC est compris entre 1,8 et 3,5 tonnes
Remorquage du véhicule jusqu'à l'atelier du dépanneur	Déplacement du véhicule d'intervention, temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage du véhicule immobilisé jusqu'au garage de dépanneur	114,50 € TTC pour un véhicule dont le PTAC est < 1,8 tonne 141,50 € TTC pour les véhicules dont le PTAC est compris entre 1,8 et 3,5 tonnes
Remorquage du véhicule vers un lieu choisi par l'automobiliste	Déplacement du véhicule d'intervention, temps passé sur le lieu d'immobilisation du véhicule, remorquage vers un lieu choisi par l'automobiliste dans la limite de 5 kms après la sortie d'autoroute	114,50 € TTC pour un véhicule dont le PTAC est < 1,8 tonne 141,50 € TTC pour les véhicules dont le PTAC est compris entre 1,8 et 3,5 tonnes

(1) PTAC : poids total autorisé en charge

Certaines prestations n'entrent pas dans le cadre du forfait. Elles sont soumises à facturation supplémentaire :

- la fourniture éventuelle de pièces ;
- le temps de main d'œuvre supplémentaire à la demi-heure incluse dans le forfait ;
- le remorquage au-delà de 5 kms après la sortie d'autoroute la plus proche du lieu de panne.

Pour ces prestations, les tarifs sont libres. Le dépanneur agréé est tenu d'afficher les tarifs de dépannage (forfaits, supplé-

ments) de manière visible et lisible dans son véhicule d'intervention. Il doit également fournir au consommateur une facture détaillant les prestations fournies.

Le prix forfaitaire est majoré de 50% les samedis, dimanches et jours fériés et entre 18h et 8h.

Le garagiste ne doit pas réclamer plus : sinon il faut saisir l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du département du garagiste ayant effectué le remorquage.



17 janvier 2011

# mémento mémento mémento

## Honoraires médecins

Généralistes : consultation	23 €
Visite à domicile	33 €
Majoration de consultation le samedi après-midi	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié	22,60 €
Majoration de nuit : de 20h à minuit et de 6h à 8h	38,50 €
de minuit à 6h	43,50 €

Majoration d'urgence	22,60 €
----------------------	---------

Indemnités de déplacement	3,50 €
---------------------------	--------

<b>Forfait hospitalier</b>	18 €
----------------------------	------

Etablissement psychiatrique	13,50 €
-----------------------------	---------

Forfait pour actes médicaux supérieurs à 91€	18 €
--	------

## Franchise médicale pour 2011

(plafonnement à 50 € par an)

Boîte de médicaments	0,50 €
----------------------	--------

Acte paramédical	0,50 €
------------------	--------

Transport sanitaire	2 €
---------------------	-----

## Allocations familiales pour 2011

2 enfants	125,78 €
-----------	----------

3 enfants	286,94 €
-----------	----------

Par enfant en plus	161,17 €
--------------------	----------

## Indices des prix à la consommation base 100 en 1998

Décembre 2009 : 119,96. Décembre 2010 : 122,08

Variation annuelle : + 1,8%

## Indices à la construction base 100 en 1974

Septembre 2009 : 803,00. Septembre 2010 : 823,30

## Indice de référence des loyers

base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 1998

4<sup>e</sup> trimestre 2009 : 117,47 4<sup>e</sup> trimestre 2010 : 119,17

Variation annuelle : 1,45%

## SMIC

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 9,00 € de l'heure

Soit 1560 € pour 39 heures par semaine

et de 1365 € pour 35 heures par semaine.

## Revenu de solidarité active pour 2011

466,99 € pour une personne seule • 700,49 € pour un couple

(Ces sommes sont majorées si des enfants sont à charge)

## Aide juridictionnelle pour 2011

Totale : moins de 929 € mensuels

Partielle : moins de 1393 € mensuels

majoré de 167 € pour chacune des deux premières personnes

à charge et de 106 € pour les suivantes.

Crédit : Taux de l'usure au 1<sup>er</sup> octobre 2010 :

Prêts immobiliers	taux fixe : 5,51 %
-------------------	--------------------

	taux variable : 4,96%
--	-----------------------

	prêts relais : 5,88%
--	----------------------

Prêts à la consommation :

inférieur ou égal à 1524 € :	21,31%
------------------------------	--------

supérieur à 1524 € :	19,67%
----------------------	--------

Prêts personnels :	supérieur à 1524 € :	7,77%
--------------------	----------------------	-------

Taux de l'intérêt légal :	0,65%
---------------------------	-------

# AVOTREavis

## 8 300 euros, le juste prix pour une voiture low-cost

Dans une étude menée par l'observatoire de l'automobile Cetelem, les consommateurs considèrent en majorité que la somme de 8300 euros est le juste prix pour un véhicule neuf low-cost. En-deçà de ce tarif, les acheteurs craignent que la voiture vendue n'apporte pas toutes les garanties suffisantes en matière de sécurité, de fiabilité ainsi que de confort. En Europe, les Britanniques semblent beaucoup moins frileux à l'achat d'un véhicule à bas coût puisque 62% d'entre eux se disent prêts à acheter une voiture à moins de 8000 euros. A l'inverse, les Espagnols ne sont que 31% à bien vouloir tenter cette aventure.

En outre, pour baisser le prix d'achat d'une automobile, le consommateur européen se dit prêt à modifier ses habitudes d'achat en acceptant notamment de la réceptionner dans un dépôt ou directement sur le site de production.

## COUP degueule

### Le télépéage flambe

La mesure n'a pas manqué de faire réagir : la société des Autoroutes du sud de la France (ASF) a décidé d'augmenter l'abonnement du télépéage de 62 % ! Les abonnés à la formule Liber-t Préférence 50 passeront à la date anniversaire de leur contrat de 20 euros par an à 32,40 euros. ASF fait valoir que ses conditions de vente n'ont pas évolué depuis dix ans. Elle évoque la mise en place d'un espace abonné sur Internet, le développement des voies de télépéage, la possibilité de payer son stationnement chez Vinci Park. En fait, ce traitement de choc semble surtout destiné à détourner les clients de la facture papier. S'ils acceptent la facture électronique, les abonnés Liber-t Préférence 50 paieront 24 euros par an, soit « seulement » 20 % de hausse.

## BULLETIN D'ADHÉSION À INDECOSA – CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : ..... Courriel : .....

### Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2011  30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros  20 euros

Soutien au magazine  40 euros

**Membre bienfaiteur** Je verse pour l'année et je reçois les 6 numéros du IN Magazine  100 euros

Date et signature

**J'assure  
ma santé**

sans  
mettre  
mes  
idées  
en quarantaine

01/11 - Crédit photo : Gerhard Linnekegel / EyeSee

**Votre vote  
est notre force**

Élisez vos représentants  
du 25 février au 13 mars 2011.

[www.macif.fr](http://www.macif.fr)

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.

